

AUXILIAIRES DE CONVERSATION DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE Année académique 2019 – 2020

Le Service d'Éducation de l'Ambassade d'Espagne en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg sélectionne les auxiliaires de conversation en langue française pour les écoles primaires, secondaires et d'adultes situées dans plusieurs communautés autonomes espagnoles.

Conditions d'éligibilité:

- Être francophone, de nationalité belge ou luxembourgeoise;
- Posséder un diplôme de l'enseignement supérieur ou être en dernière année d'université ou haute école (3^e année de bachelier);

L'auxiliaire de conversation dispense des cours de langue française et il pourra être également amené à collaborer dans les cours bilingues/en immersion d'autres matières;

- En principe, le contrat prend effet le 1er octobre 2018 et vient à échéance le 31 mai 2019;
- Vous recevrez environ 700 euros par mois en tant qu'auxiliaire de conversation.

Date limite de dépôt des candidatures: 10 avril 2019.

Pour toute information complémentaire:

http://www.educacionyfp.gob.es/belgicahttp://www.educacionyfp.gob.es/belgica/convocatorias/ministerio.html

N.B: Cette proposition d'affectation s'effectue indépendamment de celle d'auxiliaire de conversation pour l'Espagne de WBI et est soumise à des conditions différentes. Pour des informations complémentaires sur ce programme, veuillez vous adresser exclusivement au Service d'éducation de l'ambassade d'Espagne.

BELGIQUE

Service d'éducation - Ambassade d'Espagne Bd. Bischoffsheimlaan 39, B. 15 1000 BRUXELLES/BRUSSEL Tel.: (+32) (0)2 223 20 33

Fax: (+32) (0)2 223 21 17 asesoriabelgica.be@educacion.gob.es

AUXILIAIRES DE CONVERSATION DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE

INSTRUCTIONS À DESTINATION DES CANDIDATS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS

2019 - 2020

COMMUNAUTÉS AUTONOMES PARTICIPANTES

Les postes d'auxiliaire de conversation pourraient être offerts dans presque toutes les Communautés Autonomes espagnoles.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Posséder la nationalité belge ou luxembourgeoise;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou être en dernière année d'université ou de Haute École (3^e bachelier);
- Avoir une connaissance irréprochable du français (niveau natif);
- Ne pas souffrir d'une maladie pouvant altérer le bon déroulement des activités d'enseignement.

CANDIDATURE

Les candidats à la fonction d'auxiliaire de conversation devront remplir le <u>formulaire de candidature</u> (https://goo.gl/FLiM6V) **avant le 10 avril 2019**. Ensuite, le candidat devra envoyer un courriel à l'adresse <u>asesoriabelgica.be@educacion.gob.es</u>. Le candidat précisera l'objet de son courriel en insérant la mention "documentación auxiliar de francés". Il veillera à ajouter les présents documents au courriel:

- Un **Curriculum Vitae en français**, d'une page recto-verso maximum, comprenant:
 - √ Ses données personnelles
 - √ Sa formation académique
 - ✓ Son expérience dans l'enseignement
 - ✓ Son expérience hors du domaine de l'enseignement
 - ✓ Sa formation complémentaire
 - ✓ Les langues maîtrisées
 - ✓ Tout autre atout (hobbies, centres d'intérêt, séjours à l'étranger, etc.);
- Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport;
- Une photocopie des titres et des diplômes requis (diplôme du supérieur ou attestation de fréquentation de l'université certifiant que l'étudiant est inscrit en dernière ou en avant-dernière année);
- Une lettre de motivation (en français) d'environ 500 mots, dans laquelle le candidat exposera les raisons qui le poussent à postuler

- pour le poste et les motifs pour lesquels il peut être considéré comme un candidat idéal;
- Une lettre de recommandation (obligatoire pour les étudiants optionnelle pour le reste) dûment signée, émanant d'un professeur de la faculté universitaire ou la Haute École dans laquelle le candidat a effectué ses études.
- Une **photographie** au format carte d'identité.

INFORMATION CONCERNANT LA FONCTION D'AUXILIAIRE

Les activités et les obligations des auxiliaires de conversation sont les suivantes:

- Ils apportent un soutien aux professeurs de français dans l'élaboration et la mise en oeuvre des activités pratiques, dans le but de contribuer à l'amélioration des compétences linguistiques des élèves, et plus principalement des capacités orales, le plus souvent dans les cours de français langue étrangère, mais souvent aussi dans d'autres matières si l'école est bilingue;
- Ils donnent cours à des classes divisées en deux, voire complètes, et sont sous la tutelle d'un professeur. De plus, ils peuvent participer aux autres activités du centre (culturelles, excursions, ou autres).
- Les auxiliaires de conversation donnent 12 heures de cours par semaine pour une durée de 8 mois (dans certaines régions comme Madrid jusqu'au 30 juin parfois).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'AIDE FINANCIÈRE

- La période d'attribution de l'aide finiancière s'étendra, en principe, du 1er octobre 2019 au 31 mai 2020 (30 juin à Madrid);
- Les auxiliaires de conversation recevront une aide mensuelle nette de 700 euros (ou plus s'ils travaillent plus de 12 heures hebdomadaires; par exemple jusqu'à 1000 euros à Madrid ou Valence);
- Les auxiliaires de conversation ne disposant pas de la carte sanitaire européenne devront souscrire une assurance d'assistance sanitaire. Celle-ci les couvrira en cas de maladie ou en cas d'accident durant la durée du séjour en Espagne;
- Les dépenses concernant les transports, le logement et l'entretien seront à la charge de l'auxiliaire;
- Les écoles ne fournissent pas le logement, mais peuvent faciliter la recherche de celui-ci;
- L'auxiliaire de conversation bénéficiera des vacances scolaires de l'année 2019-2020 fixées par l'école correspondante.

SÉLECTION DES AUXILIAIRES DE CONVERSATION

Une commission du Service d'éducation en Belgique analysera les candidatures envoyées. Les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien de sélection qui s'effectuera en nos bureaux (ou exceptionnellement via *Sky*pe, dans le cas jugé opportun par la commission). La commission est à même d'exiger à l'auxiliaire des documents complémentaires pouvant être considérés comme nécessaires.

DÉCISION ET COMMUNICATIONS

- Les candidats recevront, à partir de mai, une notification par courrier électronique qui rendra compte de la décision concernant la candidature.
- Par la suite (fin juin-début juillet), la Communauté Autonome à laquelle les candidats auront été assignés prendra contact directement avec les candidats sélectionnés, et ce afin de les informer du/des centre(s) dans lequel/lesquels ils seront affectés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Appel à candidature du MECD 🗹

Statut et conditions du programme 🗹

Fonctions de l'auxiliaire de conversation ES Z - EN Z

Témoignages d'autres auxiliaires en Espagne 2017-2018 🗹

Guía para auxiliares de conversación en España 2018-2019 ES 🗹 - EN 🗹

Pour toute autre question: asesoriabelgica.be@educacion.gob.es

N.B. Cette proposition d'affectation s'effectue indépendamment de celle d'auxiliaire de conversation pour l'Espagne de la WBI et est soumis à des conditions légèrement différentes. Pour des informations complémentaires sur ce programme, veuillez vous adresser **exclusivement** au Service d'éducation de l'ambassade.

Consejería de Educación BÉLGICA Bd. Bischoffsheimlaan 39, B. 15 1000 BRUXELLES/BRUSSEL Tel.: (+32) (0)2 223 20 33

Fax: (+32) (0)2 223 21 17

http://www.educacionyfp.gob.es/belgica/convocatorias/ministerio.html

